



# Comprendre le programme des tarifs privilégiés

des fonds indispensables Sélects  
de l'Équitable

Réservé aux conseillers



# Comment l'Équitable calcule-t-elle le taux de la réduction des frais de gestion?



## Comment l'Équitable calcule-t-elle le taux de la réduction des frais de gestion?

L'Équitable calcule le taux de réduction des frais de gestion et impute le montant de la réduction des frais de gestion à la fin de chaque mois. Le calcul repose sur la valeur marchande quotidienne du contrat. Afin que le contrat soit admissible au programme, la valeur marchande quotidienne doit satisfaire au seuil minimal de la valeur marchande. Le total de tous les montants calculés quotidiennement au cours d'un mois civil sera appliqué chaque mois comme achat d'unités à chaque fonds au titre d'un même contrat.

## Tableau des taux de réduction des frais de gestion

Palier	Seuil de la valeur marchande	Réduction des frais de gestion annuels*
Niveau 1	de 250 000 \$ à 499 999 \$	0,10 %
Niveau 2	de 500 000 \$ à 749 999 \$	0,15 %
Niveau 3	de 750 000 \$ à 999 999 \$	0,20 %
Niveau 4	de 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	0,25 %
Niveau 5	plus de 2 000 000 \$	0,30 %

\* Le pourcentage de la réduction des frais de gestion ne comprend pas la TVH applicable. Tous les fonds de placement dans le compte seront pris en compte pour déterminer le palier auquel ce compte pourrait être admissible; toutefois, certains fonds détenus pourraient ne pas être admissibles à la réduction des frais de gestion. Toutes les options de frais d'acquisition et tous les fonds sont actuellement admissibles à la réduction des frais de gestion, sauf le Fonds du marché monétaire Sélect de l'Équitable. La réduction des frais de gestion indiquée dans le tableau de la réduction des frais de gestion s'applique à la valeur totale à l'ouverture de l'ensemble des fonds admissibles au titre de votre compte.

## La réduction des frais de gestion aura-t-elle une incidence sur les droits de cotisation à un régime d'épargne-retraite (RER) ou à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)?

La réduction des frais de gestion n'est pas prise en compte dans le calcul des droits de cotisation à un RER ou un CELI.

## La réduction des frais de gestion aura-t-elle une incidence sur les garanties à l'échéance ou au décès?

Les unités de réduction de frais gestion affectées n'auront pas d'incidence sur les garanties à l'échéance ou au décès.

## Que se passera-t-il si la valeur du compte de ma cliente ou de mon client tombe en deçà de 250 000 \$?

Si la valeur du contrat du client chute en deçà du seuil minimal de la valeur marchande de 250 000 \$, la réduction des frais de gestion ne sera pas calculée ce jour-là. Il n'y aura pas de réduction des frais de gestion les jours où la valeur du contrat à l'ouverture est en deçà de 250 000 \$.

## L'Agence du revenu du Canada considérera-t-elle le taux de réduction des frais de gestion comme étant imposable?

Oui. Dans le cas de contrats non enregistrés, la réduction des frais de gestion sera considérée comme étant imposable par l'Agence du revenu du Canada.

## La réduction des frais de gestion apparaîtra-t-elle sur le relevé de la cliente ou du client?

Oui. La réduction des frais de gestion apparaîtra sur le relevé du client sous le détail des opérations.

Détail des opérations – Portefeuille de fonds distincts				
Fonds d'obligations canadiennes à gestion active Sélect de l'Équitable (SFA)				
Date de l'opération	Description de l'opération	Unités	Valeur unitaire	Montant (\$)
30 nov.	Solde d'ouverture	43256,337	11,559 \$	500 000,00 \$
30 nov.	Réduction des frais de gestion	0,374	11,559 \$	4,32 \$
30 nov.	Frais de garantie	-14,419	11,559 \$	-166,67 \$
30 nov.	Solde de fermeture	43242,292	11,559 \$	499 837,65 \$

## Le programme des tarifs privilégiés de l'Équitable prendra-t-il en considération le regroupement par ménage de l'investisseuse ou de l'investisseur?

Non. Il n'y a pas de regroupement par ménage des contrats entre les conjoints, les membres de la famille ou dans le cas de contrats multiples détenus par la même personne. La réduction des frais de gestion ne s'applique qu'aux fonds admissibles au titre d'un seul et même contrat de fonds indispensables Sélects.

## Le calcul de la réduction des frais de gestion lorsqu'il y a plusieurs options de frais d'acquisition et barèmes de frais d'acquisition reportés et de rétrofacturation

**Exemple avec plusieurs options de frais d'acquisition :** une cliente détient 50 % de ses unités investies dans des fonds sans frais d'acquisition et l'autre 50 % de ses unités dans des fonds avec rétrofacturation sans frais d'acquisition (SFA-CB5). La réduction des frais de gestion portée au crédit du contrat sera répartie à raison de 50 % sans frais d'acquisition et 50 % SFA-CB5. Toutes les unités SFA-CB5 créditées suivront le même barème de rétrofacturation SFA-CB5 puisque les unités existantes détenues au titre du contrat sont prises en compte dans le calcul.

**Exemple avec plusieurs barèmes de rétrofacturation :** un client a investi dans des fonds avec rétrofacturation sans frais d'acquisition (CB5), dont 50 % ont encore quatre ans à courir du barème de rétrofacturation et 50 % ont encore deux ans à courir du barème de rétrofacturation. La réduction des frais de gestion créditée sera répartie également (50-50) entre les quatre années restant à courir du barème et les deux années restant à courir du barème.

**Exemple avec plusieurs options de frais d'acquisition reportés :** un client a investi dans des fonds avec frais d'acquisition reportés (FAR ou frais d'acquisition réduits) dont 50 % ont encore quatre ans à courir du barème des frais d'acquisition reportés et 50 % ont encore deux ans à courir du barème des frais d'acquisition reportés. La réduction des frais de gestion créditée sera répartie également (50-50) entre les quatre années restant à courir du barème et les deux années restant à courir du barème.

### Comment le calcul quotidien est-il effectué?

La valeur marchande quotidienne  $\times$  le pourcentage des frais de gestion annuels  $\div$  100

365

### Exemple A

La valeur du contrat est de 501 872 \$ le 13 avril. Le 16 avril, le marché boursier chute et la valeur du contrat devient 485 691 \$. La valeur marchande moins élevée réduit la valeur du contrat qui passera du niveau 2 (taux annualisé de 0,15 %) au niveau 1 (taux annualisé de 0,10 %).

Le 30 avril, la réduction des frais de gestion est imputée en fonction de la valeur marchande à l'ouverture du 1<sup>er</sup> avril au 13 avril à un taux annualisé de 0,15 % et au nouveau taux annualisé de 0,10 % le reste du mois.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	Valeur quotidienne 505 010 \$	Valeur quotidienne 505 026 \$	Valeur quotidienne 505 039 \$	Valeur quotidienne 505 045 \$	Valeur quotidienne 505 033 \$	7
8	Valeur quotidienne 505 023 \$	Valeur quotidienne 505 010 \$	Valeur quotidienne 506 872 \$	Valeur quotidienne 505 872 \$	Valeur quotidienne 501 872 \$	14
15	Valeur quotidienne 485 691 \$	Valeur quotidienne 498 346 \$	Valeur quotidienne 498 671 \$	Valeur quotidienne 498 576 \$	Valeur quotidienne 498 761 \$	21
22	Valeur quotidienne 498 865 \$	Valeur quotidienne 498 968 \$	Valeur quotidienne 499 120 \$	Valeur quotidienne 499 347 \$	Valeur quotidienne 499 659 \$	28
29	Valeur quotidienne 499 894 \$					5

Nous savons à quel point il est important de réaliser vos objectifs de placement. En vous offrant des frais de gestion moins élevés au titre de nos produits de fonds indispensables Sélects, nous pouvons vous aider à réaliser vos objectifs plus rapidement.



## Exemple B

Toutes les unités détenues dans le fonds Z sont retirées ou transférées au mois de juin; le solde du fonds correspond à zéro. Le fonds B du contrat a toujours une valeur marchande à l'ouverture qui satisfait au seuil de la réduction des frais de gestion.

Le 30 juin, la réduction des frais de gestion s'applique selon les directives suivantes :

- **Fonds Z** : la réduction des frais de gestion a été calculée en utilisant la valeur marchande à l'ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 15 juin.
- **Fonds B** : la réduction des frais de gestion a été calculée en utilisant la valeur marchande à l'ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin.

# À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons en la force de travailler ensemble. Cela oriente notre façon de collaborer les uns avec les autres, la façon dont nous aidons nos clients et nos partenaires, et la façon dont nous soutenons les communautés où nous vivons et travaillons.

Ensemble, nous et nos partenaires de partout au Canada offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et d'épargne-retraite. Ainsi, nous aidons nos clients à se protéger aujourd'hui tout en préparant demain.

Nous croyons que le monde est meilleur lorsque nous travaillons ensemble à bâtir une vie Équitable pour tous.



<sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1759FR (2024/06/05)